

Rodez, le 10 juin 2025

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025

RAMES ADRIEN

Références : 1021246102028 NN1B 46 294

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
105138

MONSIEUR RAMES ADRIEN
MAS DE BREL
46160 ST SULPICE

Date d'exigibilité : 20/06/2025
Date limite de paiement : 15/07/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 2^{ème} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 70,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	376,95 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	271,61 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	492,45 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	55,30 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	58,80 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	166,25 Eur
C.R.D.S	12,25 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	1 521,11 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **1 521,11 Euros** est à payer au plus tard le 15/07/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- ☐ Prélèvement
- ☐ Télé-règlement
- ☐ Virement bancaire

Chèque 26/06

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN